

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020**

Le dix juillet deux mille vingt, à dix-neuf heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué par arrêté du Préfet du Finistère du 1^{er} juillet deux mille vingt, s'est réuni en séance ordinaire à la salle socioculturelle sous la présidence de Monsieur Michel LAHUEC, Maire.

Etaient présents : M.M. Michel LAHUEC, Marie-France HELIAS, Marcel STEPHAN, Silvia JAMBON, Yannick CONNAN, Gilberte LE NAOUR, René GLO, Marie-Andrée MARTIN BLAS, Nicole LAHUEC, Catherine MERIAS, Gaël THOMAS, Bertrand-Michel DO MARCOLINO, Isabelle QUERE, Stéphanie LE GOFF,

Absents excusés : M. Gilbert LE QUINTREC représenté par Mme Gilberte LE NAOUR
M. Olivier VEZZETTO représenté par M. Yannick CONNAN
M. Stéphane LEMETAYER représenté par Mme Catherine MERIAS
Mme Soazig LOUEDEC représentée par M. Gaël THOMAS
M. Sébastien RUBE représentée par M. Marcel STEPHAN

Secrétaire de séance : M. Yannick CONNAN

1 - DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLEANTS AU COLLEGE ELECTORAL POUR L'ELECTION DES SENATEURS.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 1^{er} juillet 2020 fixant le nombre et les modalités de désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants au collège électoral devant procéder à l'élection de quatre sénateurs lors du scrutin de 27 septembre 2020,

Considérant qu'il convient de désigner cinq délégués titulaires et trois suppléants,

Considérant que le conseil municipal doit procéder simultanément, sans débat, au scrutin secret et au scrutin de liste proportionnel à la plus forte moyenne sans panachage, ni vote préférentiel, à l'élection des délégués et leurs suppléants,

Considérant que les listes doivent respecter l'alternance d'un candidat de chaque sexe,

Considérant que le quorum est atteint à l'ouverture du scrutin,

Considérant qu'une liste de candidats a été déposée :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de votants : 19
- suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- suffrages déclarés blancs par le bureau : 0
- suffrages exprimés : 19

Cette liste ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés délégués du conseil municipal pour l'élection des sénateurs :

Délégués titulaires :

- HELIAS Marie-France
- LAHUEC Michel
- LE NAOUR Gilberte
- DO MARCOLINO Bertrand-Michel
- QUERE Isabelle

Délégués suppléants :

- THOMAS Gaël
- MERTIN BLAS Marie-Andrée
- STEPHAN Marcel

La séance est levée à 20 heures 10

Le Maire,
Michel LAHUEC

